

Société
de S. Vincent de Paul.

Conférences de Paris.

mmmmmm

Procès-verbal

de l'Assemblée générale du 9 Février 1845.

La séance s'ouvre à 8 heures du soir, sous la présidence de M.^r l'abbé Étienne, Supérieur-général des prêtres de la Mission.

Après la prière et la lecture d'usage, le Secrétaire-général lit le procès-verbal de la dernière séance: puis, le Secrétaire du Conseil de Paris fait l'appel des membres nouvellement reçus, dont le nombre est de 75.

M. le Président-général annonce la création de sept Conférences. Deux nouvelles Conférences ont été formées à Paris, l'une pour la paroisse de S.^te Elizabeth, l'autre pour les paroisses réunies de N. D. des blancs-manteaux et de S.^t Jean S.^t François. Deux autres l'ont été également à Londres, sur la paroisse de N. D. de Chelsea, et au Collège S.^t Edmond, séminaire du district de Londres. Enfin, trois autres ont été fondées dans des lieux où notre société n'était pas encore établie. Ces dernières sont: la Conférence d'Alzès (Diocèse de Nîmes) agrégée le 16 décembre; celle de Villeneuve-sur-Los (Diocèse d'Agen) agrégée le 24 Janvier; et celle de Bergerac (Diocèse de Périgueux) agrégée le 8 février.

Dans le cours de l'année 1844, 19 Conférences ont été agrégées et environ 400 nouveaux membres ont augmenté les diverses Conférences de Paris.

M. le Président-général adresse d'affectueuses félicitations, suivies d'un petit nombre de conseils, aux membres nouvellement admis.

M. le Président de la Conférence de S.^t Médard lit ensuite un rapport, sur les œuvres des Conférences de Paris, pendant l'année 1844.

Cette lecture terminée, le Secrétaire-général a la parole, pour faire une communication à l'Assemblée, au nom du Conseil-général.

" Messieurs, dit-il, à la dernière Assemblée générale, il vous a été rendu compte des approbations encourageantes, pour notre société, que le Conseil-

général avait reçus de l'Episcopat Français. Votre cœur chrétien s'est réjoui, en écoutant ces lettres de nos premiers pasteurs. Elles appelaient, en effet, les bénédictions du Ciel sur notre jeunesse et étaient une sorte de consécration des humbles débuts de notre société, toute composée de laïques et de gens du monde, auxquels les préoccupations d'ici-bas, le tourbillon des affaires, tous les embarras de la vie sociale, laissent bien peu d'heures pour le service de Dieu et des pauvres. Depuis cette époque, un événement

heureux s'est accompli pour nous; une voix plus élevée encore s'est fait entendre et a mis comme le sceau aux témoignages bienveillants que nous avions déjà reçus. Non seulement, le souverain Pontife a bien voulu bénir notre œuvre, mais il a daigné puiser abondamment pour elle, dans les trésors de l'Eglise. Sa Sainteté vient de nous faire parvenir un bref qui, non seulement dote notre société des indulgences les plus précieuses, mais qui, en outre, a l'effet de la consacrer mieux que nous n'aurions jamais pu l'espérer, avec sa forme, son organisation, ses allures sans doute certaines et pleines d'ardeur, mais toutes séculières et plus accommodées à l'esprit du jour, qu'aux vénérables usages de temps qui ne sont plus.

M^{gr} l'Archevêque de Paris ayant autorisé la publication, dans son diocèse, de cette pièce importante, le Secrétaire-général donne lecture d'une traduction approuvée par sa Grandeur.

Le Secrétaire-général n'entreprend pas de commenter ce bref apostolique, il craindrait trop d'entrer dans un domaine, qui doit être réservé à nos chefs spirituels. Il se borne à faire remarquer l'étendue des faveurs dont nous sommes l'objet et leur appropriation parfaite aux habitudes et aux besoins de notre société.

..... Nous devons être surpris, Messieurs, dit-il, de l'abondance des grâces que le St. Père s'est plu à répandre sur nous. Vous avez pu remarquer que plusieurs indulgences plénières nous étaient mensuellement accordées. En outre, pour chaque bonne œuvre que nous accomplissons, nous pouvons maintenant gagner près de 8 années d'indulgences, c'est-à-dire, l'indulgence partielle la plus étendue, qui ne s'accorde ordinairement qu'aux mêmes conditions que l'indulgence plénière, la confession et la communion. Ces conditions ne nous ont pas même été imposées; de telle sorte que, tous les jours, plusieurs fois par jour même, nous pouvons obtenir d'immenses faveurs, en vaquant à nos œuvres ordinaires.

Toutes ces indulgences étant applicables aux âmes du Purgatoire, le

secrétaire fait remarquer, combien d'amis et de frères nous pouvons délivrer, si sincèrement nous voulons renoncer à nous-mêmes et servir Dieu avec ardeur.

Le St. Père, Messieurs, ajoute-t-il, a bien voulu descendre jusqu'à dans les détails de notre organisation. Toutes nos œuvres, principales sont relatées au bref; personne n'est oublié, depuis les membres aspirants, qui sont assimilés aux membres actifs ordinaires, les membres isolés et même les simples bienfaiteurs, jusqu'aux membres des différents Conseils particuliers et ceux du Conseil-général. Il est mention dans le bref, de la visite des pauvres, de la visite des écoles, des ateliers; le St. Père se plaît à remarquer l'usage de plusieurs de nos confrères, de suivre les convois des pauvres qu'ils ont secourus; un paragraphe spécial est consacré à bénir cet acte de confraternité chrétienne et à le récompenser des mêmes faveurs, que celles qui sont attribuées à l'assistance aux funérailles de nos propres confrères. Le St. Père encourage, non seulement le tribut de regrets et de prières, que nous payons, de temps à autre, à nos confrères décedés, mais aussi tous les actes d'union et de confraternité envers les vivants. Toutes les fois, désormais, que nous visiterons une Confrérie étrangère à la nôtre, nous gagnerons encore des indulgences.....

..... Mais la sollicitude du souverain Pontife s'est surtout portée sur l'assistance à nos propres Confréries. Sa Sainteté a compris que toute la vie de notre société était là, et qu'il convenait surtout, d'encourager ces réunions, où notre zèle vient, chaque semaine, se ranimer et notre charité recevoir de nouvelles inspirations. Aussi, les indulgences plénières mensuelles sont accordées pour l'assistance régulière aux Confréries. Les autres indulgences plénières sont acquises, tant par notre assistance au saint Sacrifice, les jours de fête de la société, que par notre présence aux Assemblées générales, qui peuvent intervenir à ces époques. Vous remarquerez, Messieurs, continue le secrétaire, que le St. Père a voulu, en ces jours de fête et de prières, étendre ses faveurs à tous, et récompenser la bienveillance de personnes honorables, qui ne peuvent que par intervalle, s'associer à nos œuvres, en encourageant de leur présence, nos réunions plus solennelles, où ils viennent écouter les comptes rendus de nos travaux.

Je ne m'étendrai pas davantage, ajoute le secrétaire-général, sur la nature des indulgences qui nous sont accordées. Le fait le plus important, qui résulte pour nous de ces faveurs insignes, c'est l'approbation qui est donnée par le souverain Pontife, à une œuvre toute nouvelle, qui, comme nous le faisons observer tous à l'heure, ne se recommande que par l'infirmité même de ses membres. L'existence laïque de notre société est reconnue dans le bref apostolique, puisqu'elle n'a pas besoin d'être érigée canoniquement en qu'elle n'est attachée à aucune église ou chapelle. Par là, les usages premiers de notre société sont maintenus et encouragés et, il n'y a pas de lieux, où, s'unissant à leurs frères par de bonnes-œuvres, les membres de la société ne puissent mériter des grâces particulières. »

Le secrétaire-général signale ensuite, cette dernière disposition du bref, qui investit le Conseil-général, du droit, en instituant ou agrégeant des Conférences nouvelles, de les faire participer au bénéfice des indulgences, et qui, de plus, lui reconnaît la faculté d'instituer, pour leur déléguer ses droits, des Conseils particuliers de villes, et même des Conseils de provinces.

Il termine, en faisant remarquer, combien le S^t. Père aime la France et toutes les œuvres qui y prennent naissance.

M. le Supérieur-général de S^t. Lazare prend ensuite la parole : « Quand je considère, dit-il, que le grand saint que vous avez pris pour modèle, est celui dont je tiens la place, je comprends tous les droits de votre société à mes sympathies. Je laisserai à d'autres, le soin de dire à quelles destinées vous êtes appelés. Les hommes qui examinent les choses de haut, sont frappés de cette diffusion de la charité, qui se répand dans toutes les âmes ; ils ont trouvé qu'il y avait une ressemblance, entre notre époque et celle de S^t. Vincent de Paul. Une seule chose peut expliquer cette ferveur charitable qui s'empare de toutes les âmes, c'est que Dieu prépare à son Eglise, des triomphes pour l'avenir. »

M. le Supérieur-général, après quelques réflexions sur le bien qui pour encore se faire, termine, en promettant aux membres de la société, de penser souvent à eux, aux pieds des reliques de S^t. Vincent de Paul. Tous les disciples de ce grand serviteur de Dieu, ne forment qu'une seule et même famille.

Après la quête et la prière d'usage, la séance est levée à 10 heures.